Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1447

Artikel: La fin programmée de l'UDC
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026229

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vive la LAMal!

Ne pas jeter la LAMal avec l'eau des augmentations de primes, mais trouver des moyens de les limiter.

Les assurés sont prêts à payer le prix d'un système de santé performant. C'est ce que révèle un récent sondage. Mais à l'automne, l'annonce du montant des primes provoque à chaque fois une levée de boucliers. Les acteurs – assurances, fournisseurs de soins, assurés – se rejettent mutuellement la responsabilité de la hausse des coûts. Parfois jusqu'à remettre en cause le fondement même de ce système, la loi sur l'assurance maladie (LAMal).

Lenteur fédéraliste

La Suisse a choisi certes une manière complexe de gérer la santé publique, combinaison de concurrence et de dirigisme. Les différents pans de la LAMal se mettent en place avec lenteur, fédéralisme oblige (planification hospitalière, tarifs médicaux, contrôle de qualité, transparence des comptabilités notamment). Pourtant les solutions alternatives ne convainquent pas. La santé confiée à la seule loi du marché conduit à une inégalité de traitement socialement inacceptable; planifiée par l'Etat, elle ne garantit ni le libre choix ni la qualité auxquels nous tenons.

Malgré ces difficultés indéniables, la LAMal garantit l'accès de toutes et tous à des soins de qualité, un acquis capital que ne doit pas occulter le niveau des primes, aussi douloureux soit-il.

Tel un paquebot, le système de santé ne tolère pas de changements brusques de direction. Chaque inflexion, qui en soi peut paraître raisonnable, risque d'induire des effets pervers. Ainsi du projet initié par le Parlement de limiter l'accès à l'exercice de la médecine qui favoriserait les praticiens en place et ralentirait le nécessaire renouvellement de la profession.

Dans l'immédiat, quelques pistes méritent une concrétisation rapide: l'introduction de budgets globaux pour les établissements hospitaliers – dans ce domaine le Valais a fait œuvre de pionnier -, la création d'un fonds fédéral de financement des cas lourds qui allégerait les coûts de l'assurance, le recours plus large des cantons aux subventions fédérales destinées à abaisser le niveau des primes. Quant aux assurés, il leur reste la possibilité, beaucoup trop peu utilisée encore, de changer de caisse et d'opter pour des formules moins onéreuses telles que les réseaux de santé: à Genève, la prime moyenne se monte à fr. 336.50, mais des réseaux de santé proposent des primes de moins de la moitié de ce montant. *jd*

Des comparaisons détaillées par canton et par caisse sont disponibles sur l'Internet: www.comparis.ch

SCÉNARIO

La fin programmée de l'UDC

L'Union démocratique du centre, en tant que force politique marquante, ne fut qu'un épisode dans l'histoire contemporaine du pays. C'est la thèse défendue par Roger Köppel dans le dernier numéro de l'hebdomadaire *Das Magazin* (14 octobre 2000). A l'appui de sa prévision, l'auteur mentionne quatre indices.

En appuyant l'initiative des 18%, l'UDC s'est marginalisée. Par ailleurs, le retrait progressif de l'avant-scène de Christoph Blocher, sa figure de proue, permet l'émergence de leaders tel que le Zurichois Ulrich Schlüer, un réactionnaire qui ne rêve que de restaurer la Suisse des années cinquante, un projet qui n'intéresse plus personne. Les gains de l'UDC, notamment lors des dernières élections fédérales, sont à mettre au compte de l'attraction d'éléments conservateurs et xénophobes, un handicap insurmontable pour un parti qui ambitionne de prendre la place des radicaux dans la défense des milieux économiques. Enfin, le climat politique et économique est en passe de changer, au détriment de l'UDC.

Pour l'auteur, le succès de l'UDC au cours de la dernière décennie ne relève pas d'un accident de parcours. Bien au contraire, ce parti, mieux qu'aucun autre, a su prendre la température du malaise helvétique.

Rappel. Dans les années quatre-vingt, les radicaux sont déstabilisés par l'affaire Kopp. La fin de la guerre froide inquiète plus qu'elle ne soulage et la récession économique ébranle la confiance des Suisses en eux-mêmes.

Cette conjoncture, l'UDC de Blocher sait en tirer profit en jouant habilement des deux ressorts basiques du sens commun bourgeois: les vertus patriotiques et les exigences du libéralisme économique. L'exploit est d'autant plus remarquable que l'UDC rassemble les protectionnistes, les bénéficiaires de subventions de toutes sortes et les perdants de la modernisation.

Or la conjoncture a changé. La reprise économique, la normalisation de nos relations avec l'Union européenne grâce aux accords bilatéraux ont ramené le calme dans le pays. Si les partis bourgeois savent occuper le terrain, l'UDC retournera à sa place, un parti de défense des intérêts de la petite bourgeoisie. *jd*

Correctif

Dans la présentation des modèles de retraite flexible (*DP*1444), un malheureux lapsus nous a fait amputer en Rossi le nom du conseiller national socialiste valaisan Rossini. Qu'il veuille bien nous en excuser. C'est l'occasion de préciser que son modèle de flexibilisation et de préretraite, lorsque 40 années de cotisations sont assurées, prévoit comme butoir un âge maximum de 65 ans ouvrant le droit à la retraite AVS. *réd.*